



NOTE DE SERVICE N°64/2017/IRSP

In reply please refer to :
Prière nous rappeler la référence :

Les frais de formation pour la Licence, le Master, et le Doctorat pour l'année universitaire 2017-2018 se présentent comme suit :

	Type d'apprenant	Montant de la scolarité	Paiement en Octobre 2017	Paiement en Janvier 2018	Paiement en Mars 2018
Licence	Boursiers	2 600 000	Non applicable		
	Non boursiers Étrangers	2 600 000	1 300 000	650 000	650 000
	Non boursiers Nationaux	1 400 000	700 000	350 000	350 000
Master 1ere année	Boursiers	3 000 000	Non applicable		
	Non boursiers Étrangers	3 000 000	1 500 000	750 000	750 000
	Non boursiers Nationaux	1 900 000	950 000	475 000	475 000
Master 2 ^e année	Boursiers	3 000 000	Non applicable		
	Non boursiers Étrangers	3 000 000	1 500 000	750 000	750 000
	Non boursiers Nationaux	2 500 000	1 250 000	625 000	625 000

Les frais d'inscription à l'Université d'Abomey-Calavi qui s'élèvent à **151.200 FCFA** pour la **Licence et le Master**, ne sont pas pris en compte dans les frais de formation.

Par ailleurs les frais d'hébergement lors de la collecte des données sont pris en charge par les apprenants eux mêmes.

Les montants des loyers des villas réservés aux apprenants sont les suivants :

Type de chambre	Montant loyer	Caution
PC	70 000 francs / mois	140 000 francs
PM	90 000 francs / mois	180 000 francs

PS : Les apprenants ne pourront rentrer en salle de cours et avoir accès à leur logement que sur présentation du reçu de paiement délivré par la comptabilité.

Par ailleurs les loyers devront être payés au plus tard le 10 de chaque mois par les apprenants

Fait à Ouidah, le 20 Octobre 2017

Docteur Victoire Damienne AGUEH

Maître de Conférences Agrégé

La Directrice